



Compte rendu de réunion Assemblée générale ordinaire de la FFBillard

<u>Objet de la réunion</u> Assemblée générale ordinaire	<u>Date de rédaction</u> 18 décembre 2021
<u>Date / heure de début / durée</u> 12 décembre 2021 - 9h/11h30	<u>Rédacteur</u> Dominique DELGOVE
<u>Lieu</u> Maison de Bourguine - Angoulême	<u>Nom du fichier</u> CR AG 002 DD 12/12/2021
<u>Participants</u> Membres du comité directeur Délégués de ligues (voir listes de présence) DTN, directrice administrative, responsable Communication, salariées Vichy	<u>Destinataires</u> Ligues CD FFBillard Salariés FFBillard <u>Publication</u> Site FFB

ORDRE DU JOUR

1 ACCUEIL DES DELEGUES ET SIGNATURE DES FEUILLES D'EMARGEMENT	2
2 MOT DU PRESIDENT	2
3 RAPPORT FINANCIER	3
4 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	4
5 ADOPTION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020-2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT	4
6 PRESENTATION DU PROJET FEDERAL	4
7 VOTE SUR LES TEXTES : STATUTS, REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE	5
8 DATE ET LIEU PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DE LA SAISON 2021-2022	5
9 QUESTIONS DIVERSES	6

1/ Accueil et pointage des délégués de ligues (Véronique CARDINEAU)

Véronique CARDINEAU, directrice administrative, procède à l'accueil et au pointage des délégués de ligues (voir liste en pièce jointe).

Toutes les ligues sont représentées à l'exception de la Normandie et de la Corse, soit 29 délégués.

16 des 25 membres du comité directeur sont présents, ainsi que Marc MASSE (DTN), Nicolas HENRIC (responsable communication), Marie CORNUEL (secrétaire) et Valérie JAN (comptable) (voir liste en pièce jointe).

2/ Mot du président

Le président Jean-Paul SINANIAN souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Il remercie Serge BERTHEAS, président du club d'Angoulême, Christian VINEL, dévoué bénévole, François POUILHE pour sa collaboration technique et Michel KUNTZMANN, président de la ligue de Nouvelle Aquitaine d'accueillir cette assemblée générale de la FFBillard et se réjouit que celle-ci puisse se dérouler à nouveau en présentiel.

Jean-Paul présente les 3 salariées de Vichy, Véronique CARDINEAU, directrice administrative, Marie CORNUEL, secrétaire et Valérie JAN, comptable

Il évoque les 3 sujets principaux de cette assemblée générale :

- Le bilan financier de l'exercice 2020-2021 ;
- Le projet fédéral ;
- Les nouveaux textes.

Concernant le rapport qui sera présenté par Viviane ROUCHON pour la saison 2020-2021 ainsi que celui de François LHOSPITAL, commissaire aux comptes, Jean-Paul exprime sa satisfaction du résultat positif réalisé et de la marge de manœuvre supplémentaire que cela permettra de dégager pour les investissements des prochains mois.

La fédération a décidé d'envoyer un message fort aux ligues et aux licenciés en augmentant de façon substantielle le montant alloué aux ETR et aux stages de formation.

Le budget initial d'un montant de 25 000 € a été augmenté de 10 000 € (somme non dépensée l'an dernier à cause de la pandémie) et de 15 000 € supplémentaires, ce qui porte l'enveloppe globale à 50 000 €.

Cette dépense est en cohérence avec l'aide Reboost 3 qui semble donner les résultats attendus.

En effet, à ce jour 14500 licenciés sont enregistrés et si la tendance se confirme, nous devrions tabler sur 15 400 à 15 500 licenciés en fin de saison, ce qui représenterait un excellent résultat.

Nous pouvons aussi raisonnablement penser que lorsque les clubs verront arriver les premiers versements mi-janvier 2022, ils se mobiliseront afin d'aller encore plus loin dans leur recrutement et pour percevoir des montants supplémentaires mi-juillet 2022, après la clôture de la licenciation au 30 juin.

Il est bon de rappeler que l'opération Reboost a été décidée pour l'olympiade 2021-2024 et que, à l'issue de cette saison, des ajustements seront faits pour les 2 saisons suivantes afin d'être en phase avec nos objectifs de progression, particulièrement concernant les jeunes et les féminines.

Le 2^{ème} point concerne le projet fédéral.

Ce sujet devait être abordé par le comité directeur la veille, mais malheureusement, cela n'a pas été possible par manque de temps.

Une visioconférence spécifique sera consacrée au projet fédéral en janvier afin de répartir les tâches au niveau du comité directeur et des commissions. Les organes déconcentrés qui le souhaitent seront aussi sollicités.

Le 3^{ème} sujet à l'ordre du jour, largement débattu la veille lors d'une réunion avec les délégués de ligue, le comité directeur et la DTN, est le vote des textes.

Jean-Paul a bien compris le souhait des ligues qui veulent être consultées en amont des prises de décision et il s'engage à densifier à l'avenir les échanges avec celles-ci.

Inscrits à l'ordre du jour, la charte d'éthique et de déontologie, les statuts et le règlement intérieur, seront soumis aux suffrages de l'assemblée.

Nous prendrons acte du résultat des votes afin d'apporter d'éventuelles corrections.

Jean-Paul conclut en revenant sur le chemin parcouru depuis 2013.

Même si beaucoup de choses restent à faire, la fédération peut s'enorgueillir de tout ce qui a été mis en place ces dernières années et elle est aujourd'hui mieux armée qu'il y a 9 ans.

Nous atteignons 10 ETR et la nécessité d'accueillir des publics diversifiés, d'avoir des écoles de billard et d'avoir des formateurs, est aujourd'hui une évidence.

Il nous reste à améliorer notre visibilité et notre capacité à travailler ensemble.

Dans quelques mois, des événements comme les championnats d'Europe au Cadre à Montbrison et le championnat du monde de Blackball à Albi doivent être utilisés dans ce sens.

Beaucoup de travail reste à faire, il convient de se retrousser les manches et, lorsque se présente un obstacle ou une difficulté, de se parler et de trouver ensemble la meilleure des solutions.

Jean-Paul remercie l'assemblée générale pour son attention.

3/ Rapport financier (Viviane ROUCHON)

Le tableau d'avancement analytique au 31 août est remis à tous les participants (voir en annexe jointe).

Pour une meilleure compréhension, Viviane détaille chaque poste en pourcentages (voir diaporama en annexe).

Les recettes s'élèvent à 731 910 € et les dépenses à 614 974 €, soit un résultat net positif de **116 936 €**.

• **RECETTES**

- Licences : 73 %
- Subventions : 18 %
- Aide Covid : 7 %
- Partenariat : 2 %
- Formation : 0 %

• **DEPENSES**

- Fonctionnement administratif et emplois sportifs : 52 %
 - ✓ Salaires : 75 %
 - ✓ Général : 16 %
 - ✓ Gestion SI - CD- AG : 9 %
- Technique : 16 %
 - ✓ Développement : 50 %
 - ✓ Communication : 19 %
 - ✓ DTN - ETR : 18 %
 - ✓ Formation : 11 %
 - ✓ Médical : 2 %
 - ✓ Arbitres : 0 %
- Sportif : 11 %
 - ✓ Carambole : 40 %
 - ✓ Blackball : 29 %
 - ✓ Américain : 20 %
 - ✓ Snooker : 1 %
 - ✓ Tournois Kozoom : 10 %
- Autres : 21 %.

Viviane évoque notre trésorerie avec des fonds propres qui s'élevaient à 466 347 €.

En ajoutant le résultat de la saison (116 936 €), nos fonds propres atteignent 583 283 €.

Le budget prévisionnel de la saison 2021-2022 a été voté en juin 2021 sur la base d'un déficit de 298 389 €, ce qui ramènerait nos fonds propres à 284 894 €.

Nous serions alors au-dessus des 250 000 € validés lors de précédentes réunions, ce qui offrirait un bonus afin de préparer les saisons futures.

4/ Rapport du commissaire aux comptes (François LHOSPITAL)

L'audit des comptes annuels de la FFBillard relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021 a été effectué par un cabinet d'expertise-comptable.

François LHOSPITAL, commissaire aux comptes, certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

5/ Adoption des comptes de l'exercice 2020-2021 et affectation du résultat

Avant de passer au vote de l'exercice 2020-2021 et l'affectation du résultat, Dominique DELGOVE, secrétaire général, précise les modalités de vote du collège électoral.

L'assemblée générale au complet compterait 14 ligues, représentées par 33 délégués détenant 994 voix.

12 ligues sont présentes (la ligue de Normandie et la Corse sont absentes ; la Réunion, conformément à nos textes a pu exprimer ses choix par correspondance), représentées par 29 délégués détenant 911 voix.

Chaque délégué présent s'exprime sur l'adoption du compte de résultat de l'exercice 2020-2021 et sur l'affectation du résultat avec 3 choix : « Pour » - « Contre » - « Abstention ».

Dominique procède à l'appel de chaque délégué et lui communique le nombre de voix dont il dispose.

Les réponses sont enregistrées par Véronique, Serge LECROART et Dominique.

Résultats du vote (voir tableau en annexe)

Voix « Pour » : 911 Voix « Contre » : 0 « Abstention » : 0

Les comptes de l'exercice 2020-2021 et l'affectation du résultat en report à nouveau sont adoptés à l'unanimité des délégués présents.

Jean-Paul et Viviane remercient l'assemblée générale pour leur vote unanime.

6/ Présentation du projet fédéral (Marc MASSE)

Le projet fédéral 2021-2024 a été validé en septembre 2021 puis diffusé largement.

Ce projet comprend plusieurs sous-projets ou plans d'actions :

- un plan de féminisation
- le projet de performance fédéral (PPF)
- certains éléments sont également en lien avec la « stratégie fédérale pour la promotion et le renforcement des principes de la République ».

Ce plan constituera le socle du contrat de délégation que la FFBillard signera avec l'Etat en 2022.

Le plan de féminisation

Le projet de loi en cours d'examen va probablement renforcer les dispositions tendant à aller vers la parité dans les instances dirigeantes des fédérations.

Le dispositif de financement PSF (Projets sportifs fédéraux), remplaçant la campagne de financement du CNDS depuis 2020, accorde une importance toute particulière aux dossiers visant le financement d'un projet ou d'un plan d'actions lié à la féminisation du sport, et du sport billard pour ce qui nous concerne.

La campagne PSF 2022 devrait conserver cette orientation.

Nos structures peuvent s'inscrire dans cette orientation notamment en participant à l'opération « billard au féminin » programmée début mars 2022, mais aussi en s'appuyant sur d'autres projets de féminisation de la pratique du billard, de féminisation de l'encadrement de la discipline (formateurs, arbitres, ...), ou de féminisation des instances dirigeantes.

Le projet de performance fédéral (PPF)

Le PPF concerne les fédérations olympiques ou les fédérations comptant une ou plusieurs disciplines reconnues de haut niveau.

La FFBillard a obtenu pour la période 2022-2025 la reconnaissance haut niveau pour le billard américain, le blackball, le carambole 3-bandes et le snooker.

Le PPF 2022-2025 de la FFBillard est en cours de finalisation et servira de support au Contrat de performance signé entre la FFBillard et l'Agence nationale du sport (ANS).

Celui-ci définit le soutien apporté à la FFBillard pour développer sa politique sportive de haut niveau.

7/ Vote sur les textes : statuts, règlement intérieur et charte d'éthique et de déontologie

Trois documents ont été envoyés aux ligues afin d'être soumis au vote des délégués :

- La charte d'éthique et de déontologie ;
- Les statuts ;
- Le règlement intérieur.

Selon le même processus que lors du vote précédent, chaque délégué de ligue exprime son choix : « Pour » - « Contre » - « Abstention ».

Dominique procède à l'appel de chaque délégué et lui communique le nombre de voix dont il dispose.

Les réponses sont enregistrées par Véronique, Serge LECROART et Dominique.

Le collège électoral va s'exprimer successivement sur ces 3 textes (*voir résultats en annexes jointes*).

Vote de la charte d'éthique et de déontologie

Voix « Pour » : 612 Voix « Contre » : 299 « Abstention » : 0

La majorité relative (456 voix) étant nécessaire pour l'adoption de ce texte :

La charte d'éthique et de déontologie est adoptée par l'assemblée générale.

Vote des statuts

Voix « Pour » : 528 Voix « Contre » : 383 « Abstention » : 0

La majorité des 2/3 (607 voix) étant nécessaire pour l'adoption de ce texte :

Les statuts ne sont pas adoptés par l'assemblée générale.

Vote du règlement intérieur

Voix « Pour » : 528 Voix « Contre » : 383 « Abstention » : 0

La majorité relative (456 voix) étant nécessaire pour l'adoption de ce texte :

Le règlement intérieur est adopté par l'assemblée générale.

8/ Date et lieu de la prochaine assemblée générale de la saison 2021-2022

La prochaine assemblée générale de la FFBillard est prévue les 11 et 12 juin 2022.

Hervé RABAULT, président de la ligue de Bretagne, propose que cette AG se déroule dans sa ligue.

Le lieu et les modalités seront communiqués ultérieurement.

9/ Questions diverses

2 sujets sont évoqués.

La tenue sportive

La commission sportive nationale a publié un article sur le site fédéral qui fait référence au code sportif stipulant :

- Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon ;
- Pantalon de ville de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits ;
- Chaussures fermées de couleur unie.

Si ces règles sont claires pour le polo et le pantalon, elles permettent des interprétations par rapport aux chaussures. En attendant de mieux préciser cela dans le code sportif de la saison prochaine nous demandons aux directeurs de jeu de faire preuve de souplesse cette saison.

Voici quelques indications concrètes pour cette saison :

- Les baskets étant des chaussures fermées sont évidemment acceptées ;
- Les chaussures doivent être d'une seule couleur mais des petits liserés d'une autre couleur seront acceptés ;
- Les logos sont acceptés s'ils sont de la même couleur que la chaussure ;
- La semelle doit être aussi d'une seule couleur mais celle-ci peut être différente de la couleur de la chaussure ;
- Pas de contraintes pour les lacets.

La CNC est consciente que ces définitions ne sont pas parfaites et les variantes nombreuses.

La consigne pour cette saison pour les directeurs de jeu est donc « soyez tolérants ».

L'esprit de ce changement dans la tenue était de la moderniser et d'apporter plus de souplesse.

Le respect des arbitres

On ne peut qu'être admiratif du respect des arbitres dont font preuve les sportifs dans certaines disciplines comme le basket, le rugby, le handball, etc.

Dans le monde du billard, cela n'est pas toujours le cas et trop souvent, le comportement de certains joueurs se rapproche plus de l'attitude des footballeurs que des sportifs évoqués ci-dessus.

Les arbitres ont pourtant des moyens réglementaires pour se faire respecter : l'avertissement et l'arrêt du match. Ces moyens sont très peu utilisés.

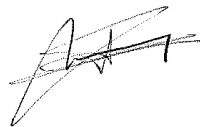
Lorsqu'ils sont utilisés, les joueurs n'en comprennent pas souvent la portée parce qu'ils ne sont pas matérialisés visuellement par un carton de couleur.

Résultat : probablement 80 % des joueurs ne connaissent pas l'existence de ces règles.

Propositions : mise en place de cartons jaunes et rouges et des modalités d'utilisation, information et formation associées.

En l'absence d'autres sujets, Jean-Paul SINANIAN remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion à 11h30.

Jean-Paul SINANIAN
Président FFB



Dominique DELGOVE
Secrétaire général

